

2019-02-012-DR/CP

nomenclature: 1.1.7

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ALEXANDRE VIRO – MODIFICATION DE CONTRAT N°1 POUR LE LOT N°1 « VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS » ET MODIFICATION DE CONTRAT POUR LE LOT N°3 « ESPACES VERTS »

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
Mme PICAT	procuration à	Mme MOUNIER
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
M. AJA	procuration à	M. DUBERT

ABSENTS EXCUSÉS

M. CLAVERIE

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30



2019-02-012-DR/CP - MARCHÉ DE TRAVAUX : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ALEXANDRE VIRO (MARCHÉ 17TX042) : MODIFICATION DE CONTRAT N°1 POUR LE LOT 1 « VOIRIE ET RESEAUX DIVERS » ET MODIFICATION DE CONTRAT N°1 POUR LE LOT 3 « ESPACES VERTS »

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux concernant l'aménagement de la place Alexandre Viro a été lancé en 2017 et attribué pour un montant total de 696 983,34 euros HT.

Lors de la réalisation du chantier, des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires pour :

- la réalisation de la continuité de la rampe d'accès entre les marches jusqu'à l'entrée de l'église dans un revêtement adapté aux Personnes à Mobilité Réduite ainsi que le complément nécessaire de revêtement stabilisé entre l'église et le cimetière : 12 046,34 euros HT
- pour une mise à niveau de la zone entre le bas des emmarchements de l'église Saint Vincent et la place Dous Haous ainsi que son comblement par un revêtement enrobé/résine colorée, le tout dans un objectif de planéité de ces futurs espaces publics et donc d'accessibilité et de multiplicité d'usages : 47 878,90 euros HT
- la mise en place de cornières métalliques plus qualitatives garantissant une jonction plus pérenne entre les matériaux : plus-value de 1 680 euros HT
- du fait de l'interaction avec le chantier Héphaïstos : des frais d'amenées et de repli de chantier supplémentaires (retard pris par le chantier Héphaïstos) et de la purge de remblais : 4 884 euros HT.
- la dépose de signalisation directionnelle et le déplacement du monument aux morts pour des questions de sécurité : 3 841,61 euros HT

Ces prestations concernent le lot 1 voirie et réseaux divers.

- la consolidation des ouvrages, plus particulièrement le soutènement du pied de l'église pour permettre la matérialisation d'un passage entre le contrefort de l'église et les emmarchements ainsi qu'en limite de propriété riveraine : 9 233,72 euros HT
- la réalisation d'une fosse d'arbre supplémentaire du fait de la non conservation possible de l'arbre à l'angle de la place Dous Haous : 1 339,50 HT

Ces deux prestations concernent le lot 3 espaces verts.

Le montant de ces travaux supplémentaires est donc évalué à

- 70 330,85 euros HT pour le lot 1 attribué à la société Colas, pour un montant initial de 522 174,34 euros HT soit une augmentation de 13,47 % .
- 10 573,22 euros HT pour le lot 3 espaces verts attribué à la société Guichard pour un montant initial de 25 809 euros HT, soit une augmentation de 40,97 % du montant initial du lot
- le lot 2 démolition et génie civil, attribué à la société Duhalde n'est pas concerné par les travaux supplémentaires.

Le détail des prestations est précisé dans les modifications de contrat jointes.

Le Conseil municipal doit autoriser M. le Maire à signer les modifications de contrats correspondantes.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 27 mars 2016, et notamment l'article 139-6 relatif aux modifications de contrat,

Vu la délibération 2017-02-016 du Conseil municipal du 9 février 2017 passée en application de l'article 21-22-21 autorisant M. le Maire à lancer la procédure de consultation en procédure adaptée compte tenu du montant des travaux et à signer les marchés correspondants,

Vu la décision du Maire 2017-478 du 5 octobre 2017 attribuant après mise en concurrence le lot 1 à l'entreprise COLAS pour un montant initial de 522 174,34 euros HT et le lot 3 à l'entreprise GUICHARD pour un montant de 25 809 euros HT

Vu les contrats signés avec les entreprises COLAS et GUICHARD,

Vu les projets de modification de contrat fixant à 70 330,85 euros HT le montant des travaux supplémentaires pour le lot 1 et 10 573,22 euros HT pour le lot 3

Considérant qu'après intégration des travaux supplémentaires, le montant global du lot 1 s'élève, à 592 505,19 euros HT, que le montant global du lot 3 s'élève à 36 382,22 euros TTC et que le montant total du marché initial de travaux comprenant les 3 lots, s'élèverait à 777 887,41 euros HT (soit une augmentation de 11,61 % du marché global initial) et reste inférieur aux seuils européens.

DÉLIBÈRE

APPROUVE les travaux supplémentaires rendus nécessaires sur les lots 1 et 3 et le projet de modifications de contrat correspondantes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les modifications de contrat pour un montant de :

- 70 330,85 euros HT pour le lot 1 attribué à la société Colas
- 10 573,22 euros HT pour le lot 3 attribué à la société Guichard

DIT que les sommes sont prévues aux budgets

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 15 février 2019

Le Maire

